Décision 21-DCC-246 du 21 décembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Alpes Sud Auto et de ses deux filiales par la société Socipar

Posted on: 21 décembre 2021 | Secteurs :

DIST	'RI	Вι	JT	101	V

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Socipar
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Alpes Sud Auto et filiales

Lire

le texte intégral de la décision 133.15 Ko